



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

---

17 DECEMBRE 1996

---

## PROJET DE DECRET

CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996 ET ADAPTANT LE DECRET  
CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE 1997(1)

---

## AMENDEMENT DE SEANCE

PROPOSE PAR M. HAZETTE ET CONSORTS

---

---

(1) Voir Doc. Conseil n° 5-II-2 (1995-1996) n°s 1 à 9.

#### Amendement n° 4

A l'article 1<sup>er</sup>, à la division organique 31 du projet de décret contenant le 2<sup>e</sup> ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1996 et adaptant le décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1997, retirer 10 500 000 francs.

Ajouter 10 500 000 francs à la division organique 10 du projet de décret précité.

#### *Justification*

Le transfert du crédit prévu au programme 01 de la DO 31 éteint l'action du Vlaams Parlement contre l'ajustement budgétaire.

Le bureau du Conseil est autorisé à affecter ce crédit dans le cadre de sa politique de relations publiques.

P. HAZETTE.  
M. NEVEN.  
D. DUCARME.  
D. van EYLL.  
C. PERSOONS.  
M.-L. STENGERS.  
J.-P. WAHL.